

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°136

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Désignation de représentants au sein du conseil d'administration du Collège Gisèle Halimi

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment son article R. 421-14, relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

Considérant que le Conseil municipal doit désigner ses représentants pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Gisèle Halimi ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

DESIGNE les membres suivants du Conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Gisèle Halimi : Monsieur Pierre SACK, Premier Adjoint au Maire et Conseiller territorial et métropolitain et Madame Mizgin OZHAN, Conseillère municipale.

Reçu en Préfecture le : 23/10/2020
Affiché/publié le : 23/10/2020
Notifié le :
Certifié exécutoire le : 23/10/2020

Le Maire,

Karine FRANCKET

